

TRAITES ET CONVENTIONS

Projet de loi n° 517 autorisant l'approbation de l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

Sénat (première lecture)

Dépôt le 1er mars 2007 par M. Dominique de Villepin, Premier ministre et M. Philippe Douste-Blazy, ministre des affaires étrangères - N° 270 (2006-2007)

Renvoi à la commission des affaires étrangères - Rapporteur : M. André Boyer - Rapport n° 57 (2007-2008) (24 octobre 2007)

Discussion et adoption le 19 décembre 2007 - Projet de loi n° 36 (2007-2008)

Assemblée nationale (première lecture)

Dépôt le 20 décembre 2007 - N° 517

Renvoi à la commission des affaires étrangères - Rapporteur : M. Jean-Marie Demange (19 décembre 2007) - Rapport n° 601 (16 janvier 2008)

Discussion et adoption définitive le 7 février 2008 - Projet de loi n° 111

Promulgation

Loi n° 2008-141 du 15 février 2008 publiée au J.O. du 16 février 2008 (p. 2825)

PREMIÈRE LECTURE

Avant la discussion de l'article unique [7 février 2008] (p. 861)

Intervention du Gouvernement
Mme Rama Yade (p. 861)

Présentation du rapport de la commission des affaires étrangères
M. Jean-Marie Demange (p. 862)

Discussion générale
M. Marc Dolez (p. 864) ; Mme Françoise Branget (p. 865)

Intervention du Gouvernement
Mme Rama Yade (p. 866)

Discussion de l'article unique [7 février 2008] (p. 866)

Adoption définitive de l'article unique du projet de loi (p. 866)